



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
6 avril 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

#### Article 6 de la Convention

### Rapport sur l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Asie et dans le Pacifique

#### Note du secrétariat\*

L'atelier régional sur l'application de l'article 6 de la Convention en Asie et dans le Pacifique s'est tenu à Bali (Indonésie), du 14 au 16 octobre 2009. Les participants ont mis en commun leurs expériences, les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes et activités d'éducation, de formation et de sensibilisation au niveau national et ils ont examiné les solutions et les stratégies qui permettraient de renforcer et de développer ces activités. Les participants ont recommandé une liste de questions qui pourraient être examinées afin de promouvoir et d'appuyer l'application de l'article 6, ainsi que la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention en Asie et dans le Pacifique.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point avant la date limite de soumission des documents.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	3	3
C. Rappel.....	4–5	3
II. Délibérations.....	6–17	4
III. Résumé des exposés.....	18–53	6
A. Contexte: introduction à l’article 6 de la Convention et au programme de travail de New Dehli.....	18–26	6
B. Bonnes pratiques au niveau international: mieux sensibiliser les enfants et les jeunes aux changements climatiques et les faire davantage participer à la lutte contre les changements climatiques.....	27–30	8
C. Mise en commun des meilleures pratiques en ce qui concerne le Centre d’information sur les réseaux d’information (CC:iNet) et la plate-forme de services de formation «Unité d’action des Nations Unies en matière de changements climatiques (UN CC:Learn).....	31–35	9
D. Bonnes pratiques en matière de sensibilisation du public et de communication.....	36–39	11
E. Participation du public et accès à l’information sur les changements climatiques.....	40–43	12
F. Éducation et formation.....	44–50	13
G. Coopération internationale et régionale.....	51–53	15
IV. Principaux résultats des débats.....	54–59	16
A. Sensibilisation et participation du public et accès à l’information.....	54–55	16
B. Éducation et formation.....	56–57	17
C. Coopération internationale et régionale.....	58–59	17
V. Questions à examiner plus avant.....	60	18

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. À sa huitième session, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention<sup>1</sup>, programme de travail quinquennal sur l'application de l'article 6 de la Convention (ci-après dénommé l'article 6). L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a reconnu, à sa vingt-septième session, que le programme de travail quinquennal de New Delhi s'était avéré être un cadre d'action approprié<sup>2</sup>, et que les ateliers régionaux sur l'article 6 organisés pendant cette période de cinq ans avaient contribué à le faire progresser en apportant d'utiles contributions au niveau des pays et en définissant les actions complémentaires à mener éventuellement aux échelons national, sous-régional et régional<sup>3</sup>.

2. La Conférence des Parties, à sa treizième session, a décidé d'adopter le programme de travail de New Delhi modifié et de le prolonger de cinq ans<sup>4</sup>. Le secrétariat a été prié d'organiser des ateliers thématiques régionaux et sous-régionaux, avant l'examen intermédiaire du programme de travail en 2010, pour mettre en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques<sup>5</sup>. Il a inauguré la série en organisant un atelier régional européen du 18 au 20 mai 2009 à Stockholm (Suède)<sup>6</sup>.

### **B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

3. Le SBI pourrait s'appuyer sur les informations contenues dans le présent rapport pour déterminer les questions à étudier plus avant et formuler des recommandations sur les autres mesures à prendre pour faire progresser la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié.

### **C. Rappel**

4. Le programme de travail de New Delhi indique le champ couvert par les activités découlant de l'article 6 et constitue la base de ces dernières, conformément aux dispositions de la Convention. Il doit constituer un cadre souple pour une action impulsée par les pays, qui réponde aux besoins et aux situations propres aux Parties et corresponde à leurs priorités et initiatives nationales. Dans le cadre de ce programme quinquennal, les Parties ont établi une liste des activités qui pourraient être entreprises aux niveaux national et régional pour renforcer l'éducation et la formation axées sur le climat. Elles ont aussi décidé d'accroître les informations disponibles sur les changements climatiques de manière à améliorer les connaissances et la participation du public pour faire face aux changements climatiques.

5. Lorsque les Parties conçoivent et mettent en œuvre des activités relevant de l'article 6, elles devraient s'efforcer de renforcer la coopération et la coordination aux

---

<sup>1</sup> Décision 11/CP.8.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2007/34, par. 51 a).

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2007/34, par. 51 b).

<sup>4</sup> Décision 9/CP.13.

<sup>5</sup> Décision 9/CP.13, annexe, par. 29 c).

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2010/2.

niveaux international et régional, notamment en désignant des partenaires et des réseaux incluant d'autres Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, le gouvernement central et les administrations locales, et les organisations communautaires. Elles devraient aussi promouvoir et faciliter l'échange d'informations et de documents, ainsi que de données d'expérience et de bonnes pratiques<sup>7</sup>.

## II. Délibérations

6. L'atelier régional sur l'application de l'article 6 de la Convention en Asie et dans le Pacifique s'est tenu à Bali (Indonésie), du 14 au 16 octobre 2009. Il a été organisé par le secrétariat en coopération avec le Ministère de l'environnement d'Indonésie.

7. Plus de 50 participants, représentant 31 pays d'Asie et du Pacifique, des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ainsi que des experts nationaux et régionaux appartenant à des ONG ont participé à cet atelier.

8. L'atelier a été présidé par M<sup>me</sup> Bratasida, Présidente du SBI. Elle a ouvert les travaux en évoquant la nécessité d'améliorer les mécanismes d'exécution en vue du renforcement des capacités pour faire face aux changements climatiques, en soulignant que le processus devait être impulsé par les pays. Son intervention a été suivie d'une allocution de bienvenue prononcée par un représentant du secrétariat, qui a souligné que l'objectif de l'atelier était de permettre la mise en commun d'expériences et l'élaboration de démarches concrètes pour que l'article 6 soit mieux appliqué dans la région. M. Henry Bastaman du Ministère indonésien de l'environnement a expliqué en quoi consistaient les activités entreprises par l'Indonésie en matière de sensibilisation aux changements climatiques et à leurs conséquences.

9. L'atelier a comporté cinq séances, qui se sont déroulées sur deux journées et demie. Au cours de la première séance, le schéma d'organisation de l'atelier et une introduction à l'article 6 et au programme de travail de New Dehli ont été présentés, les Parties étant notamment invitées à établir des rapports qui seraient intégrés à leurs communications nationales, pour rendre compte de leurs efforts d'application de l'article 6, ainsi qu'à mettre en commun les meilleures pratiques en vue de l'examen de l'exécution du programme en 2010 et 2012.

10. Au cours de la deuxième séance, le secrétariat et le principal coordonnateur pour le collectif d'associations représentant la jeunesse (YOUNGO)<sup>8</sup> ont présenté des exposés sur les activités qu'ils mènent pour mieux faire comprendre aux enfants et aux jeunes ce que signifient les changements climatiques et les faire davantage participer à la lutte contre ces changements.

11. À la troisième séance, des renseignements ont été fournis aux participants sur le centre d'échange d'informations en ligne (CC:iNet)<sup>9</sup>.

12. La dernière séance de la première journée a consisté en un dialogue entre des lycéens et un groupe d'experts qui ont examiné les difficultés soulevées et les possibilités

---

<sup>7</sup> Décision 9/CP.13, annexe, par. 18.

<sup>8</sup> YOUNGO figure provisoirement sur la liste des groupes de Parties en attendant que le secrétariat adopte une décision définitive concernant son statut avant la dix-septième session de la Conférence des Parties.

<sup>9</sup> <http://unfccc.int/ccinet>.

offertes par l'introduction de l'éducation en matière de changements climatiques dans les programmes scolaires, ainsi que le rôle que peuvent jouer les élèves dans l'atténuation des risques et l'adaptation aux changements climatiques. Les membres du groupe d'experts étaient M. Bastaman, M<sup>me</sup> Bratasida, M<sup>me</sup> Amanda Katili Niode du Conseil national sur les changements climatiques d'Indonésie et M<sup>me</sup> Alla Metelitsa du secrétariat. Ils ont donné leur avis sur les sujets suivants: l'importance de l'éducation en matière de changements climatiques pour l'application de l'article 6; le rôle de leurs instances respectives dans cette application; et le cadre juridique déjà en place en Indonésie pour appuyer l'éducation en matière de changements climatiques.

13. La deuxième journée de l'atelier a été consacrée à des tables rondes portant sur les meilleures pratiques pour mettre en œuvre l'article 6 et le programme de travail de New Dehli modifié. La première table ronde a examiné des exemples de sensibilisation du public en Chine, en Indonésie, au Liban et aux Philippines. Ensuite un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les résultats d'une enquête menée auprès des participants à l'atelier au sujet des priorités nationales et régionales dans la mise en œuvre de l'article 6 et du programme de travail de New Dehli modifié. Parallèlement, un autre représentant du secrétariat a fait une présentation sur une évaluation de la convivialité du CC:iNet et les prochaines étapes de sa conception et de sa mise en place. On trouvera dans le chapitre III un résumé des exposés présentés pendant la première table ronde.

14. La journée s'est poursuivie avec la tenue d'une deuxième table ronde qui était consacrée à la participation du public et à l'accès à l'information sur les questions liées aux changements climatiques à Singapour. Celle-ci a été complétée par un exposé sur la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus). Pendant la troisième table ronde portant sur l'éducation et la formation, des études de cas nationales de l'Indonésie, de la Malaisie, des Seychelles, de l'UNESCO et de l'UNITAR ont été présentées. Les débats pendant la dernière table ronde consacrée à la coopération régionale et internationale ont porté sur les activités d'éducation en matière de changements climatiques entreprises par l'Indonésie, le Japon et le British Council. On trouvera dans le chapitre III un résumé des exposés présentés pendant ces tables rondes.

15. Vers la fin de la deuxième journée et pendant toute la troisième journée de l'atelier, les participants se sont scindés en petits groupes pour définir les meilleures pratiques pour l'application de l'article 6 en Asie et dans le Pacifique, en s'attachant en particulier à définir les principaux groupes cibles, les lacunes existantes et les domaines où des améliorations sont possibles.

16. Au cours de la sixième et dernière séance, le dernier jour, les participants ont présenté les résultats des discussions de groupes et esquissé un certain nombre de recommandations sur des orientations possibles pour l'avenir, qui figurent dans le chapitre V.

17. Toutes les communications dont le texte était disponible peuvent être consultées sur le site Web de la Convention<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> <http://unfccc.int/4968>.

### III. Résumé des exposés

#### A. Contexte: introduction à l'article 6 de la Convention et au programme de travail de New Dehli

18. Le programme de travail de New Dehli modifié est axé sur six domaines de travail distincts, mais interdépendants. Le premier est l'éducation, dont le but est de faire évoluer en profondeur et de façon durable les habitudes en sensibilisant les jeunes et en favorisant une prise de conscience et une action rapides face aux changements climatiques. Le deuxième est la formation, qui s'adresse à un public restreint de spécialistes et dont le but est de leur faire acquérir des compétences spécifiques ayant un intérêt pratique immédiat. Le troisième est la sensibilisation du public, à laquelle on parvient souvent en utilisant les médias pour atteindre une large audience communément appelée «le public». La Convention ne précise pas quel pourrait être ce public, mais selon la situation propre à chaque pays il peut se composer de plusieurs groupes distincts, allant des décideurs aux consommateurs individuels, en passant par les autorités locales ou les entreprises. Le quatrième domaine de travail est l'accès du public à l'information, qui vise principalement à encourager et à faciliter la participation à la prise de décisions. Le cinquième domaine est la participation du public, qui suppose d'associer le public au processus décisionnel et vise à assurer la transparence des politiques, à faire participer toutes les parties prenantes et à encourager les discussions et les partenariats. Le dernier domaine de travail est la coopération internationale, dont le but est de renforcer les capacités grâce à une assistance financière et technique, en développant les activités de mise en réseau et en favorisant l'échange de données d'expériences et de meilleures pratiques.

19. Un représentant du secrétariat a fait le point de l'application de l'article 6 en Asie et dans le Pacifique en s'appuyant sur une enquête réalisée auprès des participants à l'atelier. Le profil de ces derniers était le suivant: 58 % des participants étaient chargés de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de programmes nationaux se rapportant à l'article 6; 24 % participaient à des activités relevant de l'article 6; et 18 % souhaitaient en savoir plus sur les activités liées à l'article 6. D'une manière générale, d'après les participants, les trois aspects les plus importants en ce qui concerne l'article 6 étaient l'éducation, la sensibilisation du public et l'accès à l'information, ainsi que la participation du public.

20. S'agissant de la sensibilisation du public et de l'accès à l'information, les participants ont indiqué que moins de 50 % des citoyens dans leurs pays respectifs avaient connaissance des problèmes liés aux changements climatiques. La plupart des activités de sensibilisation sont menées par les gouvernements, les ONG et la presse. Les principaux publics cibles pour les Parties sont notamment le grand public et les décideurs, la presse, le secteur privé, les ONG, les universitaires, les enfants, les femmes et les populations autochtones. Les messages clefs utilisés par les Parties pour faire prendre conscience des problèmes liés aux changements climatiques sont les suivants: des changements climatiques sont en cours et ils constituent de réelles menaces, et il existe des mesures spécifiques que les citoyens peuvent prendre pour réduire les émissions et s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Les participants à l'enquête ont indiqué que la télévision, la radio et la presse écrite sont les principaux moyens de diffusion qu'ils utilisent, les dirigeants locaux et l'Internet étant ceux auxquels ils accordent le moins d'intérêt. Ils ont estimé que les principaux obstacles à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation sont notamment l'insuffisance des financements, les lacunes en termes de compétences, le manque de ressources humaines et de soutien politique, ainsi que le faible rang de priorité accordé aux changements climatiques dans les programmes de développement de leurs pays. Pour intensifier leurs efforts de sensibilisation, ils s'appuient principalement sur la formation du personnel, les lignes directrices et les meilleures pratiques, l'assistance fournie par les

organisations internationales ayant des compétences pour les activités relevant de l'article 6 et l'accès à l'information et les technologies de la communication (TIC).

21. Les participants interrogés ont indiqué que les gouvernements et les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle prépondérant dans l'organisation d'activités de formation sur les questions liées aux changements climatiques. Les premières priorités en matière de formation sont la réalisation d'études de vulnérabilité, l'examen et la sélection de stratégies d'adaptation, la mise en œuvre de mesures d'adaptation et la réduction des émissions de dioxyde de carbone. La plupart des activités de formation prennent la forme d'ateliers de formation, de programmes de formation de formateurs, de bourses pour suivre des formations à l'étranger et d'une formation en cours d'emploi. Les principaux obstacles à la mise en place d'activités de formation sont entre autres le manque de financements et de compétences nécessaires, l'absence de formateurs, l'inadéquation des installations et l'insuffisance du soutien politique ou institutionnel.

22. En ce qui concerne l'éducation, il a été relevé que la plupart des programmes d'études sur les questions environnementales sont conçus principalement pour l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire étant quelque peu négligé. La plupart des activités éducatives ne se déroulant pas dans un cadre institutionnalisé prennent la forme de programmes d'éducation non formels menés par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les participants ont indiqué que les principaux obstacles à la mise en œuvre d'activités éducatives sont notamment l'inadéquation et le manque de matériels pédagogiques, l'insuffisance des financements, le manque d'expérience du personnel, la faiblesse des établissements universitaires et de recherche et la concurrence avec d'autres matières dans un programme d'études déjà surchargé.

23. Selon les participants, le public a accès à des informations sur les questions liées aux changements climatiques dans leur pays et 90 % d'entre eux ont indiqué qu'il existe dans leur pays un centre national de coordination qui peut être contacté pour obtenir des informations sur les changements climatiques; 66 % de ces pays disposent d'un site Web officiel sur les changements climatiques. Il a été noté que les parlementaires et les collectivités locales sont très engagés dans l'élaboration des politiques en matière de changements climatiques, tandis que les populations autochtones sont les moins impliquées.

24. S'agissant de la coopération internationale, 60 % des participants ont admis qu'un soutien financier avait été accordé pour mener des activités relevant de l'article 6. Parmi les pays qui ont soumis des communications nationales, 81 % ont bénéficié d'un soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Quatre-vingt-dix pour cent de ceux recevant une aide du FEM ont fait observer qu'ils pouvaient allouer des ressources financières aux activités de sensibilisation. Les participants ont observé que c'était auprès des organismes des Nations Unies, des donateurs multilatéraux et des pays développés que les possibilités de renforcement de la coopération internationale étaient les plus importantes.

25. Le programme de travail quinquennal de New Delhi, qui répond aux besoins et aux situations propres aux Parties, constitue un cadre souple pour une action impulsée par les pays et correspond à leurs priorités et initiatives nationales<sup>11</sup>. En vertu du programme de travail de New Delhi, les Parties sont encouragées à inviter toutes les parties prenantes, par exemple administrations locales, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et secteur privé, à entreprendre des activités axées sur les six éléments de l'article 6. Les Parties sont également encouragées à désigner un centre de coordination national pour les activités relevant de l'article 6, à procéder à une évaluation des besoins, à

---

<sup>11</sup> Décisions 11/CP.8 et 9/CP.13.

renforcer les programmes d'éducation et de formation axés sur le climat, à accroître les informations disponibles sur les changements climatiques ainsi que leur diffusion et à mettre en place des réseaux actifs entre les parties prenantes. Un représentant du secrétariat a expliqué qu'il n'existe pas de mécanisme spécialement conçu pour financer les activités lancées dans le cadre du programme de travail de New Delhi, mais que les ressources financières existantes provenant du FEM et d'autres institutions financières multilatérales et bilatérales étaient accessibles.

26. Sur la base des résultats au questionnaire utilisé pour l'enquête, les participants à l'atelier ont déterminé les domaines qui devaient être pris en compte en vue d'améliorer l'exécution du programme de travail de New Delhi. Il s'agit entre autres:

a) D'articuler plus étroitement les activités engagées au titre de l'article 6, la mise en œuvre des politiques et des mesures destinées à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter ainsi que les autres mesures adoptées pour donner suite à d'autres engagements au titre de la Convention;

b) De diffuser plus largement des documents non protégés par le droit d'auteur et des traductions de documents sur les changements climatiques;

c) D'établir un registre d'organismes et d'individus participant à la mise en œuvre de ces activités de façon à constituer des réseaux actifs;

d) D'intensifier les activités de sensibilisation pour informer le public au sujet des causes des changements climatiques et des sources des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures qui peuvent être prises à tous les niveaux pour faire face aux changements climatiques;

e) De faire connaître au grand public et à toutes les parties prenantes concernées les informations figurant dans les communications nationales et les plans d'action nationaux relatifs aux changements climatiques.

## **B. Bonnes pratiques au niveau international: mieux sensibiliser les enfants et les jeunes aux changements climatiques et les faire davantage participer à la lutte contre les changements climatiques**

27. Un représentant du secrétariat a présenté une enquête réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) auprès de jeunes âgés de 12 à 18 ans dans cinq pays (Afrique du Sud, Brésil, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Inde). Cette enquête a notamment révélé que 9 jeunes sur 10 estimaient que «les dirigeants des pays du monde entier devraient faire tout leur possible pour s'attaquer aux changements climatiques»<sup>12</sup>. Quatre sur cinq des jeunes interrogés pensent qu'ils peuvent influencer sur le cours des choses en matière de climat pour notre avenir.

28. Un représentant du secrétariat a brièvement rappelé la participation des jeunes aux sessions de la Conférence des Parties, à partir de la onzième session de la Conférence à Montréal (Canada), au cours de laquelle un mouvement de jeunes pour la lutte contre les changements climatiques a été lancé avec le soutien de centaines d'initiatives locales et de campagnes nationales menées dans des pays du monde entier. Les jeunes à la tête de YOUNGO tiennent désormais des réunions quotidiennes pendant les manifestations internationales pour définir leur ordre du jour et leurs activités et créer des structures de gouvernance souples qui leur permettent de répartir leurs activités dans trois domaines différents, à savoir la communication avec les médias, les politiques et le militantisme. De

<sup>12</sup> [http://www.unep.org/pdf/survey\\_results.pdf](http://www.unep.org/pdf/survey_results.pdf).

plus, YOUNGO s'est doté d'un organe de coordination qui suit les progrès accomplis en fixant des objectifs et en publiant des déclarations de politique destinées à être lues aux réunions de haut niveau. Pendant ces manifestations, les jeunes délégués sont restés en contact avec des jeunes ne participant pas aux pourparlers en tenant un blog en temps réel et en affichant des photos et des vidéos sur les sites de réseaux sociaux. Il a été estimé que 200 jeunes ont participé à la treizième Conférence des Parties à Bali (Indonésie); environ 500 jeunes ont assisté à la quatorzième Conférence des Parties à Poznan (Pologne); et plus de 1 500 ont assisté à la quinzième Conférence des Parties à Copenhague (Danemark).

29. Un représentant du secrétariat a rendu compte de la Conférence TUNZA du PNUE, qui s'est tenue en août 2009 en République de Corée. Cette Conférence était organisée dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à faire participer les jeunes à des activités en faveur de l'environnement et aux travaux du PNUE. Le thème de la Conférence était «Changement climatique: notre défi à tous». Les deux temps forts de la manifestation étaient une réunion mondiale «Scellons l'accord» et un débat mondial. Parmi les documents adoptés par cette Conférence figurait une déclaration intitulée «Listen to Our Voices: The Future Needs Strong Vision and Leadership» et une série d'activités de sensibilisation et de plaidoyer en prévision de la quinzième session de la Conférence des Parties menées par des organisations représentant les enfants et les jeunes.

30. Le coordonnateur principal de YOUNGO a donné un aperçu de la structure du collectif d'associations représentant les jeunes, qui comprend un groupe de pilotage, des réseaux régionaux et nationaux et des comités chargés des médias et de la communication, du renforcement des capacités, de la sensibilisation, des politiques et de l'administration. YOUNGO aspire à un monde au climat stable et sans danger. Le coordonnateur principal de YOUNGO a également donné des précisions sur diverses activités, par exemple les rassemblements, les journées d'action et les activités de renforcement des capacités s'adressant aux jeunes délégués qui ont l'intention d'assister à la quinzième session de la Conférence des Parties.

### **C. Mise en commun des meilleures pratiques en ce qui concerne le Centre d'information sur les réseaux d'information (CC:iNet) et la plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC:Learn)**

31. Un représentant du secrétariat a présenté CC:iNet. Cette plate-forme Internet mise en place dans le cadre du programme de travail de New Delhi a été conçue comme un centre d'échange d'informations concernant les sources d'information sur l'information, l'éducation et la formation du public dans le domaine des changements climatiques. Elle est conçue pour aider les gouvernements, les organisations et les particuliers à accéder rapidement et facilement à des idées, des stratégies, des contacts, une base de données recensant des experts et des documents utilisables pour motiver le public et lui donner les moyens d'agir de manière efficace contre les changements climatiques. Elle comporte plusieurs bases de données textuelles et relationnelles indexées, des fonctions de recherche et des liens vers des partenaires, y compris les Parties, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dont les activités ont trait à l'application de l'article 6.

32. L'exposé sur CC:iNet a présenté la mise en œuvre en deux temps, à savoir les caractéristiques et fonctionnalités actuelles, et les étapes prévues pour développer le

système et ses informations<sup>13</sup>, afin de répondre le mieux possible aux besoins des utilisateurs actuels et d'atteindre un public plus vaste. Ce développement suppose que l'on améliore les fonctions du système, la qualité et le type des informations ainsi que la présentation et l'organisation des matériels. L'exposé s'est achevé par une brève visite du site WEB<sup>14</sup>, montrant comment un abonné peut ajouter et/ou trouver de l'information<sup>15</sup>.

33. Le représentant du secrétariat a ensuite présenté les résultats d'une brève évaluation par les participants à l'atelier des possibilités d'utilisation de CC:iNet et des suggestions faites en vue de son amélioration. Soixante pour cent des participants utilisaient le site Web de la Convention comme principal point d'accès à CC:iNet, tandis que 32 % ignoraient son existence. La plupart des participants qui consultent CC:iNet l'utilisent généralement une ou deux fois par mois et ne savaient pas qu'il était possible de soumettre des données. La plupart des participants utilisent CC:iNet pour consulter et rechercher des informations concernant les changements climatiques. Les principales suggestions en vue de son amélioration étaient les suivantes:

- a) Enrichir le contenu de la plate-forme;
- b) S'attacher davantage à faire connaître CC:iNet par le biais d'autres sites Web;
- c) Améliorer ses fonctionnalités et sa convivialité;
- d) Fournir les coordonnées des centres nationaux de coordination pour les activités relevant de l'article 6;
- e) Offrir une formation aux nouveaux utilisateurs.

34. Le Directeur associé à la formation de la Section environnement de l'UNITAR a présenté le développement de la plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC:Learn). Il a expliqué que le but de cette plate-forme était d'offrir un guichet unique pour accéder aux matériels de formation dans le domaine des changements climatiques et pour les échanger, d'encourager l'élaboration d'un module de formation «Unité d'action des Nations Unies», d'appuyer les processus nationaux en vue d'intensifier le développement des ressources humaines et des compétences dans le domaine des changements climatiques par le biais de la coopération au sein du système des Nations Unies et de faciliter le partage des connaissances sur la conception, la fourniture et l'évaluation de la formation des organismes des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques. Il a souligné que UN CC:Learn complète CC:iNet en s'attachant à faire connaître les services accessibles par le biais des organismes des Nations Unies et de leurs activités opérationnelles.

35. Les principaux domaines d'activité couverts par UN CC:Learn sont notamment:

- a) La gestion et la mise en réseau des connaissances, comprenant la réalisation d'un inventaire consultable des ressources d'apprentissage et de formation des Nations Unies, la collecte d'informations sur les activités de formation dans le domaine des changements climatiques animées par les Nations Unies et le partage de données d'expérience sur les bonnes pratiques en matière de formation;

---

<sup>13</sup> Voir le document FCCC/SBI/2007/26.

<sup>14</sup> *Contributing to CC:iNet – A quick-start guide*. Disponible en ligne à l'adresse: [http://unfccc.int/cc\\_inet/information\\_pool/simple\\_search/items3522.php?displayPool=874](http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items3522.php?displayPool=874).

<sup>15</sup> *CC:iNet Video presentation – Registration and submitting content*. Disponible en ligne à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cc\\_inet/information\\_pool/simple\\_search/items3522.php?displayPool=1384](http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items3522.php?displayPool=1384).

b) L'élaboration d'un module de formation «Unité d'action des Nations Unies», composé des principaux matériels d'apprentissage et ensembles pédagogiques thématiques des Nations Unies;

c) La réalisation de projets pilotes à l'échelon des pays en vue d'intensifier le développement des ressources humaines et des compétences dans le domaine des changements climatiques.

#### **D. Bonnes pratiques en matière de sensibilisation du public et de communication**

36. Le représentant de l'Indonésie a brièvement décrit les activités du Conseil national sur les changements climatiques, qui est un modèle en matière de coordination des activités de sensibilisation du public et de communication pour les pays d'Asie et du Pacifique. Le Président indonésien coordonne les travaux du Conseil, qui est chargé d'élaborer des politiques et des stratégies nationales et de fournir des ressources pour la réalisation d'activités se rapportant aux changements climatiques. Il assure la coordination sectorielle des activités en matière de changements climatiques et coordonne les mécanismes et les procédures d'échange de carbone. Le Conseil a aussi mis en place un système de suivi et d'évaluation pour recenser en permanence toutes les activités se rapportant aux changements climatiques. Un centre national de coordination pour les activités relevant de l'article 6 rend compte au secrétariat des résultats obtenus.

37. Le représentant du Liban a indiqué que le Gouvernement libanais a sensibilisé les esprits aux changements climatiques en organisant des expositions, des ateliers et des manifestations; en élaborant des brochures d'information; et en menant des activités de sensibilisation auprès des médias. Des expositions montraient les efforts que le Gouvernement libanais et les ONG locales déploient pour faire face aux changements climatiques. Les ateliers étaient axés sur l'échange d'informations concernant les effets des changements climatiques sur des secteurs comme le tourisme et l'agriculture, ainsi que sur des domaines stratégiques comme l'eau et les sources d'énergie. Parmi les manifestations, on peut citer le lancement de la campagne «Kick the Habit» à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement en 2008. Les activités de sensibilisation auprès des médias consistaient notamment dans des interviews radiophoniques et télévisées, la publication d'articles dans les journaux sur les changements climatiques, la diffusion d'informations par SMS (short message services) et par MMS (multimedia message services) ainsi que la création d'un site Web interactif pour le Ministère de l'environnement.

38. Le représentant de la Chine a donné un aperçu des efforts déployés pour mieux sensibiliser la population aux problèmes liés aux changements climatiques en Chine. Il a souligné que la Chine est l'un des pays en développement les plus vulnérables face aux conséquences des changements climatiques et que l'on y a accordé une grande importance à l'éducation et à la sensibilisation concernant l'environnement. La Chine s'est attachée à sensibiliser les responsables des politiques et le public par le biais de programmes et d'activités de formation, tels que la Semaine nationale pour les économies d'énergie et une Journée nationale de l'arbre, ainsi que de matériels pédagogiques et de la sensibilisation des médias. L'intervenant a insisté sur les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre ces activités, à savoir l'absence de politique globale et de plan pour sensibiliser le public aux changements climatiques en Chine; la focalisation des efforts sur les villes, les zones rurales étant négligées; et le manque de personnel qualifié pour mener les actions de sensibilisation.

39. Les Philippines ont entrepris de mener des campagnes de sensibilisation du public auxquelles participent des partenaires clefs, tels que les agences du gouvernement central et

des administrations locales, les médias, les ONG, le secteur privé et les organismes de recherche. Les agences gouvernementales ont organisé diverses activités, par exemple des tables rondes destinées aux décideurs, des conférences et des ateliers de formation, des expositions, des activités de sensibilisation des médias; elles ont élaboré des matériels de formation; et elles ont organisé des manifestations spéciales s'adressant aux jeunes. Les agences gouvernementales se sont également attachées à davantage promouvoir les activités du mécanisme pour un développement propre (MDP) dans les milieux économiques et commerciaux en produisant des brochures d'information et en mettant en place un centre d'échange d'informations en ligne sur le MDP. Le Département de l'énergie a organisé une initiative intitulée «Earth Hour Manila» et a lancé un programme d'économies d'énergie, tandis que l'Administration des services atmosphériques, géophysiques et astronomiques des Philippines organisait des forums sur les changements climatiques et publiait des documents d'information. Des administrations locales, comme celles de la province d'Albay ont organisé des conférences pédagogiques sur les questions liées à l'adaptation aux changements climatiques, tandis que les médias ont commencé à couvrir les manifestations locales des changements climatiques aux Philippines et à produire des documentaires traitant de ce sujet.

## **E. Participation du public et accès à l'information sur les changements climatiques**

40. La stratégie d'éducation en matière d'environnement de Singapour a un triple objectif: sensibiliser grâce à la communication, renforcer les capacités grâce à la mobilisation et catalyser l'action en donnant les moyens d'agir. Les dispositions prises dans l'éducation formelle sont coordonnées par le Ministère de l'éducation, qui a introduit l'éducation aux changements climatiques dans les programmes scolaires de l'enseignement formel. Pour donner des exemples concrets, des leçons sur le recyclage, l'énergie et la préservation des ressources en eau sont incorporées aux programmes officiels dans certaines disciplines comme la géographie, les études sociales et la science. Des activités d'éducation informelle sont menées par l'Agence nationale pour l'environnement, qui encourage les enseignants et les élèves à concevoir leurs propres initiatives concernant l'environnement. Elle dispense aussi une formation aux jeunes pour leur apprendre à préparer et à réaliser des projets environnementaux. Un représentant de Singapour a souligné qu'un aspect primordial de cette démarche est qu'elle repose sur la collaboration établie avec le secteur privé et les ONG. Il existe aussi un système de suivi et d'évaluation bien établi, qui encourage un dialogue régulier entre les principales parties prenantes au sein de groupes de discussion et réalise des enquêtes auprès du grand public et des partenaires concernés. Les informations provenant de ces sources servent à «affiner» les programmes d'éducation en matière d'environnement et les stratégies de partenariat de Singapour.

41. Un représentant du secrétariat a présenté, au nom de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, un exposé sur la Convention d'Aarhus, envisagée principalement dans l'optique de ses liens avec l'article 6. La Convention d'Aarhus est en cours de ratification par les pays européens; toutefois, elle peut être ratifiée par n'importe quel pays du monde et elle constitue un modèle pour d'autres régions souhaitant garantir une application plus efficace de l'article 6, notamment la mise en œuvre des éléments ayant trait à l'accès à l'information et à la participation du public.

42. Le Protocole de Kiev sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) a aussi été mentionné et présenté comme un moyen utilisé par les pays européens dont le modèle pourrait être repris pour promouvoir une transparence et une responsabilité publique accrues pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre. Le Protocole sur les

RRTP complète et appuie les mécanismes d'établissement des rapports mis en place au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Adopté en mai 2003, il est entré en vigueur fin 2009. Il impose aux exploitants d'établissements potentiellement pollueurs d'établir des rapports annuels obligatoires par établissement sur les émissions d'un grand nombre de polluants, dont les principaux gaz à effet de serre. Un registre national que le public pourrait consulter sur Internet pour avoir accès aux données notifiées serait un élément clef du Protocole.

43. Un représentant de l'UNITAR a évoqué l'établissement des profils nationaux et des plans d'action en vue de l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio, eu égard surtout aux changements climatiques. Ces activités visent à faire mieux connaître le Principe 10; recenser les capacités existantes pour mettre en place une gouvernance participative en matière d'environnement au niveau national; déterminer les domaines d'action et de développement des capacités prioritaires; renforcer la collaboration intersectorielle concernant la participation du public à la prise de décisions concernant l'environnement; et intensifier la collaboration entre les gouvernements et les parties prenantes. Les profils nationaux sont censés en outre constituer des documents de référence complets qui recensent de façon systématique les moyens nationaux utilisables pour l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio. Ils doivent aussi rendre compte d'activités connexes, telles que la législation, les politiques publiques et les pratiques en matière de participation du public, tout en offrant un point de départ pour l'établissement des priorités et l'élaboration du plan d'action visant à renforcer la gouvernance participative. Les phases clefs de ces activités sont la préparation des réunions, l'établissement du profil national, l'organisation d'un atelier consacré à la fixation des priorités nationales et la formulation d'un plan d'action national. L'intervenant a souligné que les profils nationaux et les plans d'action sont des outils efficaces pouvant contribuer à la réalisation des objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation découlant de la Convention. Il a également indiqué que l'UNITAR souhaiterait étudier plus avant les possibilités de collaboration avec les Parties et le secrétariat dans le but d'étayer les profils nationaux et les plans d'action, l'accent étant mis plus particulièrement sur la gouvernance des changements climatiques.

## **F. Éducation et formation**

44. L'UNESCO a activement contribué à la constitution d'une base de connaissances sur les changements climatiques au niveau international en promouvant la climatologie et en encourageant l'éducation, le renforcement des capacités, la sensibilisation du public et l'accès à l'information. En tant que responsable de l'application du chapitre 36 d'Action 21<sup>16</sup>, qui porte sur la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation, et en tant qu'organisme chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), l'UNESCO joue un rôle clef dans la promotion de l'éducation en vue du développement durable. Le changement climatique n'est que l'un des principaux thèmes d'action de la Décennie, comme il a été réaffirmé lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable qui s'est tenue à Bonn (Allemagne), du 31 mars au 2 avril 2009. L'éducation est aussi un objectif stratégique majeur du Plan d'action renforcé de l'UNESCO en vue de la mise en œuvre de la stratégie pour faire face au changement climatique.

45. L'éducation au changement climatique était le thème d'un séminaire de trois jours organisé par l'UNESCO à Paris (France), du 27 au 29 juillet 2009. Cette manifestation,

<sup>16</sup> <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/index.htm>.

dont le but était de toucher et de mobiliser des acteurs clefs de l'éducation dans le domaine des changements climatiques, a rassemblé un groupe hétérogène et multidisciplinaire comptant plus de 60 éducateurs, scientifiques et responsables de la planification de l'éducation, dont beaucoup venaient de petits États insulaires en développement, ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, pour débattre du rôle joué et des possibilités offertes par l'éducation pour faire face aux changements climatiques mondiaux et formuler des recommandations à ce sujet. Ce séminaire visait spécialement à:

- a) Promouvoir l'introduction effective de l'éducation au changement climatique dans les programmes éducatifs et les programmes scolaires;
- b) Mobiliser un soutien pour une formation des enseignants à l'éducation au changement climatique;
- c) Renforcer l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques sur l'éducation au changement climatique, entre les ministères, les enseignants, les praticiens et les jeunes;
- d) Trouver des moyens pour utiliser des réseaux existants afin de promouvoir une éducation au changement climatique locale basée sur le terrain;
- e) Recenser les matériels pédagogiques et les bonnes pratiques concernant l'éducation au changement climatique et améliorer leur diffusion au moyen des TIC.

46. Les participants au séminaire de l'UNESCO mentionné au paragraphe 45 ci-dessus ont tous reconnu qu'il est urgent désormais de dispenser une éducation au changement climatique et que cette éducation doit être multidisciplinaire et globale, et tenir compte des dimensions scientifiques, sociales, économiques, culturelles et éthiques ainsi que de l'égalité des sexes et intégrer les perspectives et les pratiques offertes par les connaissances locales, traditionnelles et autochtones. Comme première mesure concrète pour répondre à ces préoccupations immédiates, les participants ont recommandé la création d'un pôle de connaissances pour l'éducation au changement climatique dont les activités seraient coordonnées par l'UNESCO en coopération étroite avec le secrétariat, avec la participation d'acteurs importants sur la scène internationale tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; le PNUE; les gouvernements; les groupes de jeunes, d'autochtones et de femmes; ainsi que les organisations communautaires. Le pôle aurait alors pour principale finalité de servir de mécanisme de coordination chargé de passer en revue les ressources pédagogiques existantes en matière d'éducation au changement climatique, d'élaborer de nouveaux matériels et de promouvoir les activités de terrain et la mise en place de réseaux au niveau local.

47. Le British Council met en œuvre en Indonésie l'initiative «Climate4Classrooms», dont le but principal est de fournir aux enseignants s'occupant d'élèves âgés de 11 ans et plus des matériels pédagogiques inédits à caractère scientifique sur les changements climatiques. Cette initiative est actuellement menée à titre expérimental en Chine, en Indonésie, au Mexique et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les partenaires qui y sont associés sont notamment la Royal Geographical Society, la Royal Meteorological Society, les ministères de l'éducation et de l'environnement, ainsi que des centres de formation pédagogique et des ONG environnementales. En Indonésie, une collaboration entre le British Council et le Ministère de l'éducation a été primordiale pour élaborer des matériels pédagogiques sur les changements climatiques et des ressources en ligne destinés aux enfants. L'initiative est actuellement étendue à d'autres pays, tandis que de nouveaux matériels et outils en vue d'échanges entre établissements au niveau international et de discussions en ligne sont actuellement développés.

48. Un représentant des Seychelles a expliqué l'importance de l'éducation en matière de changements climatiques dans les petits États insulaires en développement. L'intervenant a

souligné que, comme ces pays sont les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, l'éducation y joue un rôle primordial pour rendre les populations plus résilientes. Il a également insisté sur le fait que l'éducation en matière de changements climatiques doit prendre en considération les contextes locaux, en particulier lors de l'examen des risques de catastrophe naturelle. D'un point de vue pédagogique, il a indiqué que l'éducation en matière de changements climatiques doit être centrée sur l'enfant et de nature participative, encourager la réflexion critique et l'aptitude à résoudre les problèmes et développer les capacités d'adaptation et la résilience.

49. Les programmes d'éducation environnementale de la Malaisie reposent sur une collaboration étroite avec les établissements d'enseignement, l'industrie et le grand public. Lorsqu'il a entrepris de collaborer avec les établissements d'enseignement, le Gouvernement malaisien a lancé des débats sur les questions environnementales, créé des prix pour les écoles durables et mis en place des camps d'éducation environnementale. Dans le cadre de sa collaboration avec l'industrie, la Malaisie a encouragé des méthodes de production plus propres par le biais de séminaires de sensibilisation et elle a fait avancer les projets de développement propre en offrant aux communautés locales un prix récompensant les villes durables. Enfin, la Malaisie a inclus, dans la démarche qu'elle a adoptée pour mobiliser le grand public en faveur de l'éducation en matière de changements climatiques, des manifestations de sensibilisation, des projets de nettoyage, des activités de plantation d'arbres, des concours d'expression écrite et la diffusion de programmes spéciaux à la radio.

50. Un représentant de l'UNITAR a décrit brièvement une stratégie de mise en valeur des ressources humaines et de développement des compétences pour faire face aux changements climatiques. Cette stratégie repose sur un processus systématiquement impulsé par chaque pays pour créer des conditions plus propices et déterminer les besoins en matière d'apprentissage et de formation pour résoudre les problèmes liés aux changements climatiques. L'objectif est de déterminer des mesures à court, moyen et long terme pour des secteurs et des groupes cibles donnés. La stratégie vise aussi à contribuer à la mobilisation de ressources pour la formation et le développement des compétences, l'objectif ultime étant d'améliorer les connaissances et les compétences des particuliers qui appliquent la Convention. L'UNITAR sollicite l'avis des Parties, en particulier de celles qui souhaitent devenir des pays pilotes, et il espère communiquer les résultats préliminaires à l'occasion du deuxième examen global de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités.

## **G. Coopération internationale et régionale**

51. Un représentant de l'Indonésie a présenté les travaux du groupe de travail thématique régional sur les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les modifications des écosystèmes. Le groupe de travail se compose de représentants de 14 pays de la région de l'Asie et du Pacifique et il comprend aussi des représentants de partenaires régionaux et internationaux, tels que l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et le Conseil international pour la science. Les objectifs du groupe de travail sont les suivants:

a) Améliorer la gestion des connaissances et le soutien technique au niveau régional pour lutter contre les maladies infectieuses et non infectieuses émergentes et en recrudescence dont l'apparition est liée aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et aux modifications des écosystèmes par le biais de l'échange d'informations et de la coopération régionale;

b) Promouvoir la recherche-développement pour comprendre les interactions complexes entre les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les modifications des écosystèmes et la santé humaine;

c) Promouvoir une gestion efficace de l'environnement dans l'intérêt de la santé humaine dans la région;

d) Mettre en place un centre d'information régional à partir duquel les pays puissent avoir accès aux sources de données disponibles concernant les effets des changements climatiques sur la santé de l'homme, l'appauvrissement de la couche d'ozone et d'autres modifications de l'environnement. Les prochaines étapes pour le groupe de travail thématique consistent à renforcer la communication entre ses pays membres et à approfondir les travaux visant à établir des liens entre les questions dans le domaine de la santé et les changements climatiques.

52. Un représentant du Japon a présenté l'approche suivie par son pays pour assurer l'application effective de l'article 6. Le Japon adopte actuellement pour faire face aux changements climatiques une approche pragmatique, dans laquelle chaque concept est associé à des mesures concrètes. L'intervenant a cité l'exemple d'une campagne pour la réduction des émissions du secteur du logement au Japon, des incitations financières étant offertes aux consommateurs pour qu'ils s'équipent d'appareils à faible consommation d'énergie. Parmi les autres initiatives nationales, on citera la campagne «Team Minus 6 per cent», dont le but est de réduire de 6 % les émissions de gaz à effet de serre du Japon; le projet «Cool Biz/Warm Biz» qui encourage l'efficacité énergétique dans les entreprises; et la promotion de la compensation des émissions de carbone auprès du grand public. Pour ce qui est de la coopération internationale, l'intervenant a indiqué que le Japon a mis en place un réseau de diffusion d'informations pour les projets liés au MDP en Chine; organisé un atelier de formation sur l'élaboration d'une stratégie pour faire face aux changements climatiques pour 20 pays bénéficiaires d'une aide; et offert à l'Administration métropolitaine de Bangkok un stage de formation sur la lutte contre les changements climatiques au niveau local.

53. Un représentant du British Council a présenté le programme international «Champions du climat», qui est destiné à doter des jeunes du monde entier des compétences, de la formation et de l'accès aux ressources nécessaires pour agir afin de résoudre les problèmes liés aux changements climatiques. Ces «champions du climat» viennent d'horizons divers et ils sont au sein de leur communauté des leaders ayant la capacité d'influencer les autres. On attend d'eux qu'ils conçoivent et mettent en œuvre des projets et des campagnes, qu'ils collaborent avec les décideurs pour élaborer des politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, qu'ils diffusent les connaissances qu'ils ont acquises auprès de leurs pairs et qu'ils participent aux processus d'orientation aux niveaux national et international, comme les sessions de la Conférence des Parties. Les champions du climat sont avant tout des membres de réseaux qui défendent le climat et passent par plusieurs stades de formation et de réalisation d'activités avant de devenir des «ambassadeurs au niveau mondial», qui sont reconnus par les gouvernements et les organisations internationales pour ce qu'ils accomplissent afin de lutter contre les changements climatiques.

## **IV. Principaux résultats des débats**

### **A. Sensibilisation et participation du public et accès à l'information**

54. Les bonnes pratiques en matière de sensibilisation et de participation du public et d'accès à l'information sont celles qui sont applicables, mesurables, participatives,

soucieuses de l'égalité des sexes et durables. Ces initiatives doivent s'appuyer sur les TIC, ainsi que sur les réseaux sociaux et les pratiques culturelles locales qui favorisent la durabilité. Les principales difficultés rencontrées par les pays qui tentent de sensibiliser le public aux problèmes liés aux changements climatiques sont notamment l'insuffisance des financements; l'absence de soutien technique, en particulier pour élaborer des matériels pédagogiques; et le manque de volonté politique pour appliquer des politiques efficaces.

55. Les responsables des politiques, les jeunes et les médias ont été choisis comme principaux groupes cibles pour mieux sensibiliser la population aux questions liées aux changements climatiques. Concernant le dernier groupe, les participants ont suggéré de dispenser une formation spéciale aux journalistes sur le traitement des informations relatives à l'environnement, ainsi qu'aux ONG désireuses de mieux communiquer avec les médias. Les participants ont recommandé de recourir à des canaux de communication très variés, notamment conférences de presse, publicité imprimée, médias en ligne et courts métrages. Cette diversité garantirait qu'un grand nombre de citoyens issus de toutes les couches de la société prennent conscience des changements climatiques et participent à leur atténuation.

## **B. Éducation et formation**

56. Des solutions globales sont requises pour améliorer l'éducation en matière de changements climatiques, notamment des approches qui sont fondées sur les besoins et impulsées par les pays et qui tendent à influencer sur le cours des choses en faisant évoluer les comportements. L'éducation en matière de changements climatiques devrait faire partie intégrante des programmes d'enseignement formel dans toutes les disciplines. Les participants ont reconnu en outre l'importance de l'éducation tant formelle que non formelle; l'éducation formelle contribue à définir des orientations pédagogiques claires, tandis que l'éducation non formelle appuie le cadre formel.

57. S'agissant de la formation, les participants ont recherché de nouvelles pistes, en particulier pour ce qui est de l'accès aux mécanismes de financement, comme le MDP et le Programme de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. Bien souvent, les seules entreprises capables d'accéder à ces ressources ne sont pas des entreprises nationales. Les participants se sont également intéressés au développement des possibilités de formation sur les mesures d'évaluation et d'adaptation, en particulier celles ayant trait à la gestion efficace des ressources en eau et aux pratiques agricoles.

## **C. Coopération internationale et régionale**

58. La coopération internationale et régionale est utile pour la mise en œuvre de l'article 6, en particulier compte tenu de la nature transfrontière des problèmes liés aux changements climatiques. Les participants ont réaffirmé que cette coopération doit résulter de l'initiative des pays et qu'elle ne doit pas dépendre des donateurs.

59. Les participants ont souligné la nécessité d'adopter une stratégie régionale en matière de changements climatiques qui soit flexible, puisse être adaptée et soit complétée par des stratégies aux niveaux sous-régional et national. Cette stratégie régionale devrait se traduire en initiatives concrètes, comme la mise en place d'un système d'alerte rapide et d'une activité de modélisation de la prévision du climat au niveau régional. Enfin, les participants ont cité des exemples de dispositifs régionaux existants, tels que la Commission interétatique pour le développement durable, en Asie centrale, et le Réseau

Asie-Pacifique, qui pourraient être utilisés pour élaborer et appliquer des stratégies régionales pour faire face aux changements climatiques.

## V. Questions à examiner plus avant

60. Les participants sont convenus d'un certain nombre de recommandations qui pourraient faciliter la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié en Asie et dans le Pacifique. Elles concernent les mesures suivantes:

- a) Diffuser plus largement le programme de travail de New Delhi modifié de manière à ce qu'il soit plus largement reconnu par la communauté internationale et qu'une place plus importante lui soit faite dans le processus de négociation;
  - b) Encourager les Parties à recenser leurs besoins et à définir leurs priorités de manière à bénéficier d'un soutien de la communauté internationale;
  - c) Promouvoir le rôle des coordonnateurs nationaux pour les activités liées à l'article 6 et engager les Parties à désigner et à aider ces coordonnateurs;
  - d) Promouvoir l'utilisation du CC:iNet au niveau national;
  - e) Développer l'échange d'informations au niveau régional en élaborant une stratégie régionale en vue de promouvoir l'application de l'article 6 en Asie et dans le Pacifique;
  - f) Renforcer la place des questions relatives aux changements climatiques dans les programmes d'enseignement;
  - g) Inviter les Parties à désigner des jeunes et des enfants comme membres de leurs délégations nationales devant participer aux réunions intergouvernementales;
  - h) Concevoir un mécanisme financier pour faciliter la mise en œuvre des activités d'éducation, de formation et de diffusion des connaissances dans les pays en développement.
-